

La mobilité, au cœur du bien-être des Français

La voiture est le moyen de transport privilégié des Français. Reste qu'avec les solutions de transport alternatives et le retour de la marche, elle connaît un léger recul.

Assises de la mobilité fin 2017, loi d'orientation des mobilités en 2018, grande enquête nationale menée d'avril 2018 à avril 2019 par le service de statistiques (SDES) du Ministère de la Transition écologique et solidaire... La manière dont les Français se déplacent est devenue une préoccupation publique majeure. En jeu, la qualité de l'air, le gain de temps, mais aussi les inégalités qui subsistent sur le territoire en termes de déplacement, pour des raisons économiques ou géographiques. Le mouvement des gilets jaunes, initié pour protester contre l'envolée des prix à la pompe, a démontré que la voiture reste le moyen de transport hégémonique en France. Mais son utilisation est en recul. Selon un sondage réalisé par l'Observatoire société et consommation (Obsoco) en novembre dernier, le nombre d'utilisateurs quotidien d'une voiture a en effet baissé de 59 % à 50 % en France entre 2016 et 2018. Toujours selon l'Obsoco, plus d'un automobiliste sur deux est prêt à repenser son usage de l'automobile, y compris dans les petites agglomérations : 25 % ne peuvent pas le faire pour l'instant et 18 % disent utiliser leur véhicule "le moins possible".

COVOITURAGE, VÉLO, VTC, CAR LONGUE DISTANCE PRENNENT DE L'AMPLEUR

En 10 ans, le rapport des Français à leur voiture a bien changé ! La dernière enquête réalisée par le Ministère de la Transition écologique en 2008 révélait ainsi qu'un Français effectuait en moyenne chaque jour 2,9 déplacements locaux et parcourait 24 km ; 66 % des déplacements locaux étaient réalisés en voiture et la marche à pied était le 2e mode de transport ; un Français réalisait 6,4 voyages (à plus de 100 km) dans l'année et parcourait 6 020 km ; 67 % des déplacements en voiture se faisaient sans passager. Or, en 10 ans, l'offre en déplacements alternatifs a explosé. D'après l'enquête de l'Obsoco, quatre pratiques sont déjà bien installées auprès de la population étudiée qui déclarait y avoir eu recours au cours des 12 derniers mois : le covoiturage (30 %), le vélo pour les déplacements du quotidien (30 %), le car longue distance (27 %) et les VTC (20 %). La glisse urbaine, type trottinette, skate ou gyropode, occupe la 5e position avec 10 % d'utilisateurs.

L'ENVOL DES APPLICATIONS "PODOMÈTRES"

Avec le développement des nouvelles technologies, le covoiturage a pris son envol, les VTC ont trouvé leur place. Aussi, les agglomérations ont investi dans l'offre de transports en commun. Selon le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), dans des villes comme Strasbourg, Lyon ou Lille, réputées pour vouloir "sortir" les voitures de leur centre-ville, le mode piéton joue du coude à coude avec l'usage de l'automobile. Plus surprenant sans doute, en région parisienne la marche représente 39 % des déplacements, soit le premier moyen utilisé pour se rendre d'un point à un autre. Les nouvelles technologies ne sont

d'ailleurs pas pour rien dans l'augmentation du nombre de piétons et dans la prise de conscience des Français de l'importance de bouger chaque jour. Dans un article du Monde daté du 16 septembre dernier peut-on ainsi lire : *“Pour les seules applications podomètres, le marché est en forte croissance, de 44 %, entre le second semestre 2017 et la fin du premier semestre 2018, constate Christophe Bize, vice-président d'Ogury, une des sociétés de référence en matière d'analyse des données issues des applications numériques. Et l'intensité de l'usage augmente rapidement : 50 % des possesseurs de ces applications s'en servaient une fois par semaine l'an dernier. Six mois plus tard, au premier semestre 2018, ils étaient 63 %.”*

CERTAINS REPOUSSENT UN RENDEZ-VOUS FAUTE DE TRANSPORT...

Reste de fortes disparités, notamment en milieu rural, souvent dépourvu d'offres alternatives à la voiture. Ainsi, seuls 20 % des habitants en zone rurale interrogés par l'Obosco considèrent avoir le choix dans leur déplacement. Ils sont, de fait, 62 % à prendre quotidiennement leur voiture. A l'inverse, 64 % des citoyens interrogés se sont dit satisfaits d'avoir le choix entre plusieurs modes de déplacement, réduisant ainsi la part d'automobilistes quotidiens à 37 %. La loi Mobilités prévoit ainsi 15 mesures phares pour réduire ces inégalités territoriales et économiques. Parmi les mesures, des solutions alternatives à la voiture individuelle partout en France, une augmentation de 40 % des investissements pour améliorer les transports du quotidien, un forfait mobilité durable pouvant aller jusqu'à 400 € par an pour aller au travail à vélo ou en covoiturage, des navettes autonomes en circulation dès 2020, un plan pour tripler la part du vélo dans les déplacements d'ici à 2024, la priorité à la remise à niveau des réseaux routiers et ferroviaires... Sans oublier les plus démunis, à savoir les personnes handicapées et les demandeurs d'emplois. Enfin, la loi prévoit “un plan sans précédent pour développer les transports en commun et désenclaver les territoires”. Car si les Français ne sont pas prêts à remiser leur voiture, ils se disent plus heureux quand ils ont davantage de solutions pour se déplacer, soit 65 % des Français interrogés par le Laboratoire de la mobilité inclusive en mai dernier. 30 à 40 % d'entre eux ont même déclaré avoir repoussé une activité quotidienne (sortie culturelle, activité sportive, courses, rendez-vous médicaux), faute de transports. Les citoyens, exécrés par les temps de trajets, étaient 30 % à avoir déclaré vouloir changer de vie grâce au télétravail, en se mettant à temps partiel, voire en arrêtant de travailler... La mobilité, ou l'un des enjeux publics numéro 1.

Pour aller plus loin :

- www.lobosoco.com
- www.cerema.fr
- www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr
- **Covoiturer en chœur pour une mobilité responsable** : Afin d'apporter une solution concrète pour préserver sa mobilité, l'ACA a lancé, fin 2018, son site internet de covoiturage. Adhèrent, soyez acteur de ce développement et appropriiez-le-vous en le testant afin de nous aider à en faire votre outil de mobilité ! Comment ça marche ?

Rendez-vous sur www.ac-a.fr/covoiturage ou en cliquant sur une bannière présente sur le site web de l'Automobile Club Association. Vous pouvez y créer un profil avec votre numéro d'adhérent. Une fois votre profil créé, vous pourrez proposer un trajet, qu'il soit récurrent ou ponctuel, mais aussi faire des recherches de trajets. À chaque trajet proposé par un adhérent d'un Club : un petit logo s'affiche. Si un trajet vous intéresse, cliquez dessus et vous entrerez en contact avec le conducteur pour convenir avec lui des modalités. Il ne vous reste plus qu'à le tester et à en parler autour de vous ! Bonne route en covoiturant avec l'Automobile Club Association.

Pour en savoir plus : Contactez le service Relation Adhérents au 09 70 40 11 11 (prix d'un appel local). Pour nous communiquer vos remarques : marketing@automobile-club.org

© [Rachid Amrous - Adobstock](#)